



ADVENIR

Financement des bornes de recharge par les certificats d'économie d'énergie*

Guide installateur

**Le mécanisme des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) est un dispositif réglementaire obligeant les fournisseurs d'énergie à réaliser des économies d'énergie en entreprenant différentes actions auprès des consommateurs.*



ADVENIR

Programme ADVENIR

Budget total : 19,92 M€

Date de fin : le 31 décembre 2020

Equipe projet



Comité de pilotage

Partenaires
financeurs



Autres
partenaires



Programme ADVENIR

Objectifs quantitatifs

Dans le cadre de sa reconduction ([Arrêté](#) du 8 février 2018), en mars 2018, le programme ADVENIR a pour objectif l'installation de 13 700 nouveaux points de [recharge](#) d'ici au 31 décembre 2020.


	Points de recharge aidés	Total CEE (€)	Répartition budget par segment
<i>Entreprise et personne publique : Parking privé</i>	4 500	5 958 000 €	31,1%
<i>Entreprise et personne publique : Parking public</i>	2 380	4 342 000 €	22,7%
<i>Voirie : Parking public</i>	3 000	5 580 000 €	29,1%
Entreprises	9 880	15 880 000 €	82,9%
<i>Résidentiel Collectif: solution individuelle</i>	3 480	2 715 000 €	14,2%
<i>Résidentiel Collectif: solution collective</i>	340	553 000 €	2,9%
Résidentiel collectif	3 820	3 268 000 €	17,1%
Total	13 700	19 148 000 €	100,0%

Programme ADVENIR

Taux d'aide et plafonds

La prime ADVENIR vient couvrir les coûts de fourniture et d'installation de points de recharge à hauteur de 40% pour les entreprises et les personnes publiques et 50% pour le résidentiel collectif.

Le plafond de la prime pourra être augmenté de 360 € pour les offres d'installation de points de recharge qui comprennent un système de [pilotage énergétique](#) de la recharge.

	Taux aide total	Plafond par point de recharge	Plafond avec pilotage énergétique
<i>Entreprise et personne publique : Parking privé</i>	40%	1 000 €	1 360 €
<i>Entreprise et personne publique : Parking public</i>	40%	1 500 €	1 860 €
<i>Voirie : Parking public</i>	40%	-	1 860 €
<i>Résidentiel Collectif : solution individuelle</i>	50%	600 €	960 €
<i>Résidentiel Collectif : solution collective</i>	50%	1 300 €	1 660 €



Quelles modalités pour l'installateur qualifié ?

Vous êtes qualifié et souhaitez faire bénéficier de la prime ADVENIR à vos clients ?

Pour bénéficier du programme [ADVENIR](#), l'offre de fourniture et d'installation de points de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables doit préalablement avoir été [labellisée](#).

- ➔ Créer son profil sur [la plateforme](#) de demandes de primes.
- ➔ Saisir via le formulaire en ligne, une ou plusieurs offres commerciales.
- ➔ L'offre doit respecter le [cahier des charges*](#) spécifique au type de parking visé.
- ➔ Validation définitive du formulaire par l'équipe projet.

**En cas de manquement au cahier des charges ou d'erreurs constatées lors de la saisie, le déposant recevra des alertes automatiques qu'il devra corriger pour valider son formulaire.*



Comprendre la qualification obligatoire pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques

Depuis le [décret](#) du 12 janvier 2017, toute installation de borne de recharge doit être réalisée par un professionnel titulaire d'une qualification* pour l'installation des IRVE délivrée par l'un des deux [organismes](#) accrédités :



[Qualifelec](#), l'association de référence sur la qualification des professionnels de l'électricité ;



L'[AFNOR](#), l'association française de normalisation.

* Le programme ADVENIR exige également un justificatif de la qualification IRVE pour tout dépôt de dossier supérieur à 3,7 kW.

Cahier des charges

Un cahier des charges par type de parking :

- ➔ Individuel en résidentiel collectif
- ➔ Partagé en résidentiel collectif
- ➔ Entreprise pour flotte et/ou salariés
- ➔ Entreprise sur parking accessible au public
- ➔ Voirie

Le Comité de pilotage se réserve le droit de sanctionner tout manquement ou fraude relative au programme ADVENIR.



Comment déposer une demande de prime ?

1

Vous ou votre installateur
Déposez votre demande
<https://mon.advenir.mobi>

2

Sélectionnez l'offre labellisée*
et détaillez le projet
d'installation
(devis, informations bénéficiaire
et installateur)

3

La plateforme envoie
automatiquement une
proposition de prime que
vous signez.

4

Temps de travaux
Le montant de l'offre est
réservé pour 6 mois par
ADVENIR jusqu'au 30 juin
2020**

5

A la fin des travaux, vous avez
jusqu'au 31 décembre 2020 pour
mettre en ligne sur la plateforme
les justificatifs (facture, attestation
sur l'honneur, photo après travaux,
RIB)

6

L'Avere-France valide
votre dossier et verse
votre prime sous 45
jours.

** Si l'offre labellisée n'est pas accessible à tous et que le bénéficiaire dépose lui même sa demande de prime, le porteur de l'offre devra nous transmettre son autorisation ainsi que les coordonnées de son client.*

*** A partir du 1 juillet 2020, la prime n'est plus réservée pour une durée de 6 mois. Les commandes de bornes de recharge devront être déposées en amont de la date de clôture du programme fixée au **31 décembre 2020**.*



Comment obtenir le versement de la prime ?

A la fin des travaux, le demandeur devra mettre en ligne sur la plateforme de demande de prime :

- ➔ La facture ou le PV de réception ou le contrat de location établi sur la base du devis et faisant clairement apparaître la réduction de la prime ADVENIR ;
- ➔ L'attestation sur l'honneur de fin de travaux signée par le bénéficiaire et l'installateur ;
- ➔ Une photo postérieure aux travaux de l'installation du point de recharge (une photo antérieure aux travaux est optionnelle mais vivement conseillée) ;
- ➔ Les informations bancaires de la personne qui reçoit la prime (l'installateur ou son client) ;
- ➔ Le signal de transmission des données de téléopération le cas échéant ;
- ➔ Le certificat de connexion à GIREVE pour les bornes accessibles au public dès lors que c'est obligatoire ;
- ➔ Le certificat de qualification de l'installateur.

Après validation du dossier, la prime sera alors versée dans un délai de 45 jours.

